UBS

Relation bancaire

Auto-certification ayant pour but de confirmer la Résidence fiscale de la Personne détenant le contrôle d'une entité (personne physique)

aux fins d'Echange automatique de renseignements (EAR) et du Crypto Asset Reporting Framework (CARF)

Ce formulaire doit être complété par chaque individu (personne physique) qui est documenté sur un formulaire A, S, T ou K selon la Convention relative à l'obligation de diligence des banques suisses (CDB).

La Norme Commune de Déclaration (CRS) et le Crypto Asset Reporting Framework (CARF) de l'OCDE, ainsi que les réglementations suisses applicables, astreignent UBS Switzerland AG («UBS») à obtenir et déclarer (si applicable) certains renseignements de ses clients et de leurs comptes financiers (selon CRS) ainsi que ses transactions avec des Crypto-actifs concernés[1] (selon CARF), le cas échéant.

Instructions

- Le cas échéant, en raison de la classification de l'entité, veuillez remplir ce formulaire si vous êtes une personne détenant le contrôle[2] d'une entité (titulaire du compte pour la relation bancaire mentionnée ci-dessus).
- Ce formulaire ne peut pas être utilisé pour les entités. Veuillez soumettre à la place le formulaire EAR/CARF/FATCA «Auto-certification ayant pour but de confirmer la Résidence fiscale et la Classification du Titulaire du compte (entité)».
- Ce formulaire ne peut pas être utilisé pour un individu (une personne physique) ou une entreprise individuelle. Veuillez soumettre à la place le formulaire «Auto-certification ayant pour but de confirmer la Résidence fiscale du Titulaire du compte (personne physique)».
- UBS ne fournit pas de conseils juridiques ou fiscaux. Si vous avez des questions sur la manière de remplir ce formulaire ou sur la détermination de votre (vos) résidence(s) fiscale(s), veuillez contacter votre conseiller juridique ou fiscal ou les autorités fiscales compétentes. Vous pouvez également trouver plus d'informations sur le portail de l'Échange Automatique de Renseignements de l'OCDE et sur www.ubs.com/aei-ch (où vous pouvez également trouver un lien vers le portail de l'OCDE).

Titulaire du compte[3]

Entité (ci-après le Client)

Personne détenant le contrôle

Remarque: Un formulaire distinct doit être complété par chaque personne détenant le contrôle.

Nom

Prénom

Date de naissance

Résidence(s) fiscale(s) de la personne détenant le contrôle
La détermination de la résidence fiscale d'une personne dépend de la législation fiscale de chaque juridiction concernée. La législation fiscale interne de chaque juridiction concernée définit les circonstances selon lesquelles un particulier (une personne physique) doit être considéré comme résident fiscal et par conséquent assujetti à toutes les obligations fiscales correspondantes. En général, un particulier (une personne physique) doit être considéré comme résident fiscal de toute juridiction dans laquelle il est assujetti à l'impôt du fait de son domicile, de sa résidence ou d'autres critères similaires. Toutes les résidences fiscales doivent être répertoriées, y compris celles qui ne sont pas prises en compte en vertu des règles de départage des conventions de double imposition[4].

Veuillez fournir les renseignements ci-dessous afin de confirmer toutes les résidences fiscales et Numéros d'Identification Fiscale (NIF) applicables de la personne détenant le contrôle.

Précisez chaque juridiction séparément ci-dessous, en indiquant le nom complet de la juridiction (des abréviations ne sont pas acceptées). En plus, veuillez fournir le(s) NIF correspondant(s).

Résidence fiscale

NIF[5]

Si vous n'avez pas fourni de NIF, veuillez indiquer la raison:

☐ La juridiction de résidence aux fins fiscales est la Suisse **ou** n'attribue pas de NIF à ses résidents (65145).

☐ Ne peut fournir le NIF pour toute autre raison (66154). Veuillez préciser (obligatoire):

0101651450201040601202601037

Résidence fiscale **NIF[5]**

Si vous n'avez pas fourni de NIF, veuillez indiquer la raison:

☐ La juridiction de résidence aux fins fiscales est la Suisse **ou** n'attribue pas de NIF à ses résidents (65145).

☐ Ne peut fournir le NIF pour toute autre raison (66154). Veuillez préciser (obligatoire):

Résidence fiscale **NIF[5]**

Si vous n'avez pas fourni de NIF, veuillez indiquer la raison:

☐ La juridiction de résidence aux fins fiscales est la Suisse **ou** n'attribue pas de NIF à ses résidents (65145).

☐ Ne peut fournir le NIF pour toute autre raison (66154). Veuillez préciser (obligatoire):

Approbation et confirmation

1. Si la personne détenant le contrôle a déclaré une seule résidence fiscale ci-dessus, qu'elle a acquise dans le cadre d'un programme de Citoyenneté par Investissement (CBI) ou de Résidence par Investissement (RBI) dans une juridiction répertoriée sur www.ubs.com/aei-ch, elle confirme qu'il s'agit bien de sa seule résidence fiscale, après avoir pris en compte:
   - Si elle a des droits de résidence dans d'autres juridictions,
   - Sa présence physique de plus de 90 jours dans d'autres juridictions au cours de l'année précédente, et/ou
   - Toute déclaration de revenus personnels qu'elle a déposée au cours de l'année précédente dans d'autres juridictions.

2. Si une adresse de résidence de la personne détenant le contrôle ne se trouve pas dans la/les même(s) juridiction(s) que la/les résidence(s) fiscale(s) tel qu'indiquée(s) ci-dessus, cette situation est due à son statut de diplomate, d'étudiant, d'enseignant, de stagiaire, interne ou autre (préciser:)
   UBS peut s'appuyer sur d'autres documents fournis afin d'établir la preuve de ce statut (p. ex.: copie d'un passeport diplomatique ou visa correspondant).

3. Si la juridiction de résidence indiquée dans un passeport ou autre document d'identification de la personne détenant le contrôle fourni ne correspond pas aux juridictions de résidence fiscale listées ci-dessus, il confirme que la juridiction de résidence indiquée dans le passeport ou autre document d'identification est obsolète et ne reflète donc plus avec précision sa juridiction de résidence, ou qu'elle n'est pas exacte pour une autre raison, autre que l'une des raisons citées ci-dessus (préciser:)

4. Les renseignements pertinents donnés dans d'autres documents détenus par UBS, y compris notamment l'adresse de résidence font partie intégrante de cette auto-certification.

5. La personne détenant le contrôle n'a de résidence fiscale que dans la/les juridiction(s) indiquée(s) ci-dessus, et dans aucune autre juridiction.

6. En cas de résidence(s) fiscale(s) indiquée(s) ci-dessus se situant en dehors de la Suisse, les renseignements donnés dans le présent formulaire et les renseignements concernant cette relation bancaire détenus par UBS (y compris le solde ou la valeur du compte et le montant total de tout paiement de dividendes, intérêts, autres revenus et produits bruts versés ou crédités sur le compte) et les transactions avec des Crypto-actifs concernés, le cas échéant, pourront être déclarés par UBS à l'Administration fédérale des contributions.

7. L'Administration fédérale des contributions échangera ensuite ces informations avec les autorités fiscales de la/des juridiction(s) que la personne détenant le contrôle a mentionné(s) ci-dessus en tant que résidence(s) fiscale(s), si ces juridictions ont conclu un accord d'échange des informations sur les comptes financiers et/ou les transactions avec des Crypto-actifs concernés. Une liste de ces accords peut être consultée sur: www.ubs.com/aei-ch.

8. Le Client s'engage à informer UBS sous 30 jours de toute modification des renseignements donnés dans le présent formulaire ainsi que dans l'ensemble des documents associés. Cela inclut toute notification informant que la personne détenant le contrôle mentionnée ci-dessus cesse d'être la personne exerçant le contrôle de la relation bancaire ci-mentionnée, tout changement à venir d'adresse de résidence ou juridiction de résidence fiscale de la personne détenant le contrôle. Jusqu'à réception de ces informations, UBS s'en tiendra à la véracité des informations ici fournies.

9. Lorsque ce formulaire n'est pas signé par la personne détenant le contrôle, le Client confirme que la personne détenant le contrôle identifiée ci-dessus a été tenue informée du contenu de ce formulaire et de l'obligation pour UBS de transmettre aux autorités fiscale compétentes les informations nécessaires et accepte les informations renseignées et confirmées dans ce formulaire.

0101651450201040601202602034

Déclaration et Signature(s)

En signant ce formulaire, le Client et, le cas échéant, la personne détenant le contrôle, certifie(nt) de bonne foi que toutes les déclarations et confirmations qu'il contient sont, à sa/leur connaissance, exactes, véridiques et complètes.
Lorsque ce formulaire est signé par la personne détenant le contrôle, le Client confirme que la signature ci-dessous est celle de la personne exerçant le contrôle renseignées ci-dessus.

Lieu	Date	Signature(s) du Client
Lieu	Date	Signature de la Personne détenant le contrôle (facultatif)

Selon l'article 35 de la Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR), fournir intentionnellement des informations fausses ou négliger d'informer des modifications concernant les informations contenues ci-dessus peut être soumis à une amende.

[1] Un «Crypto-actif concerné» est généralement une représentation numérique de valeur qui repose sur un registre distribué sécurisé par cryptographie (par exemple, la blockchain) pour valider et sécuriser les transactions.
[2] L'expression «Personnes détenant le contrôle» selon le CRS / le CARF désigne les personnes physiques qui exercent un contrôle sur une entité. Dans le cas d'un trust, l'expression Personnes détenant le contrôle désigne le ou les constituants, le ou les trustees, la ou les personnes chargées de surveiller les trustees le cas échéant, le ou les bénéficiaires, ou la ou les catégorie(s) de bénéficiaires, et toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust. Pour toute autre structure juridique, le terme «Personnes détenant le contrôle» désigne toute personne exerçant un rôle similaire ou équivalent. Ce terme doit être interprété en concordance avec l'implémentation des recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) pour la Suisse, à savoir pour les relations bancaire en Suisse, la Convention relative à l'obligation de diligence des banques suisses (CDB).
[3] Les termes au singulier incluent le pluriel, ceux au masculin englobent le féminin.
[4] En général, le seul fait qu'un particulier reçoive des revenus de sources ou capitaux situés au sein d'une juridiction particulière (p. ex. en raison d'une propriété foncière, d'un emploi ou d'un investissements dans un partenariat) n'est pas suffisant pour être qualifié de résident fiscal auprès de cette juridiction aux fins de l'EAR. Dans les cas où un individu est résident fiscal dans plus d'une juridiction selon les lois fiscales nationales applicables et qu'il existe une convention de double imposition entre ces juridictions, les règles de départage peuvent résoudre ce cas de double résidence aux fins de l'impôt sur le revenu. Cependant, elles ne doivent pas être prises en compte pour déterminer la résidence fiscale d'une personne aux fins de l'EAR et du CARF pour lesquels toutes les juridictions où une personne est résidente selon les lois fiscales nationales doivent être listées sur ce formulaire.
[5] L'abréviation NIF désigne votre numéro d'identification fiscale ou, si vous n'avez pas de NIF, un équivalent fonctionnel. Le NIF est une combinaison unique de lettres et/ou de chiffres, attribuée par une juridiction à une personne physique ou à une entité aux fins de l'administration des lois fiscales de cette juridiction. Certaines juridictions n'attribuent pas de NIF. Cependant, ces juridictions utilisent souvent un autre numéro de haute intégrité avec un niveau d'identification équivalent (un «équivalent fonctionnel»). Des exemples de ce type de numéro incluent, pour les individus, un numéro de sécurité sociale/assurance, un numéro/code d'identification personnelle/citoyenne/de service, et un numéro d'enregistrement de résident.

Partie réservée à la banque Signature(s) vérifiée(s)/Signé en ma présence

UO-Réf. Visa

0101651450201040601202603031